



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260113-260113_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° 260113_002

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R POUR LA CRÉATION D'UN POLE SERVICES AU PUBLIC

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE TREIZE JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2026

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

PRESENTS : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absent : Cyril D'IPPOLITO - Mickaël HATRON.

Secrétaire élu pour la session : Hervé LASSABLIERE

Suite au déménagement du Centre Hospitalier des Monts du lyonnais début 2023, l'ancien bâtiment situé en plein centre-ville, à proximité de la Mairie, du parc municipal et des écoles est devenu vacant.

La mairie s'est portée acquéreuse pour les bâtiments afin d'élaborer un projet d'envergure avec la construction neuve de logements et d'un Pôle de services au public.

Le site de l'ancien hôpital ayant été dépollué et démolit, les travaux de construction vont pouvoir débuter.

Le coût du projet de construction du Pôle services au public est estimé à 3 669 025,50 €.

Une subvention auprès de l'Etat est possible dans le cadre de la DETR sur un montant de 1 663 779,10 €.

En effet, la subvention auprès de la DETR ne peut être sollicitée que sur la partie Pôle services au public déduction faite de la partie Médiathèque (qui entre dans le cadre d'une autre demande de subvention) et des parties qui seront ensuite vendues (Espace France services, Bureau AIMV et CD42 Pole social/PMI).

Le conseil municipal sera invité à délibérer pour solliciter une subvention auprès de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Construction du Pôle service aux publics	Travaux : 1 474 347,69 € Maitrise d'œuvre : 189 431,41 € Total : 1 663 779,10 €	Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR)	20 %	332 755,82 €
		Subvention auprès de la Région à solliciter (Contrat Ville)	40 % Maximum 200 000 €	200 000 €
		Autofinancement	/	1 131 023,28 €
TOTAL	1 663 779,10 €	TOTAL	/	1 663 779,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 332 755,82 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. Il est aussi dit que cette dépense sera prévue au budget primitif 2026 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de constituer les dossiers de subvention correspondants

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance,
Hervé LASSABLIÈRE



